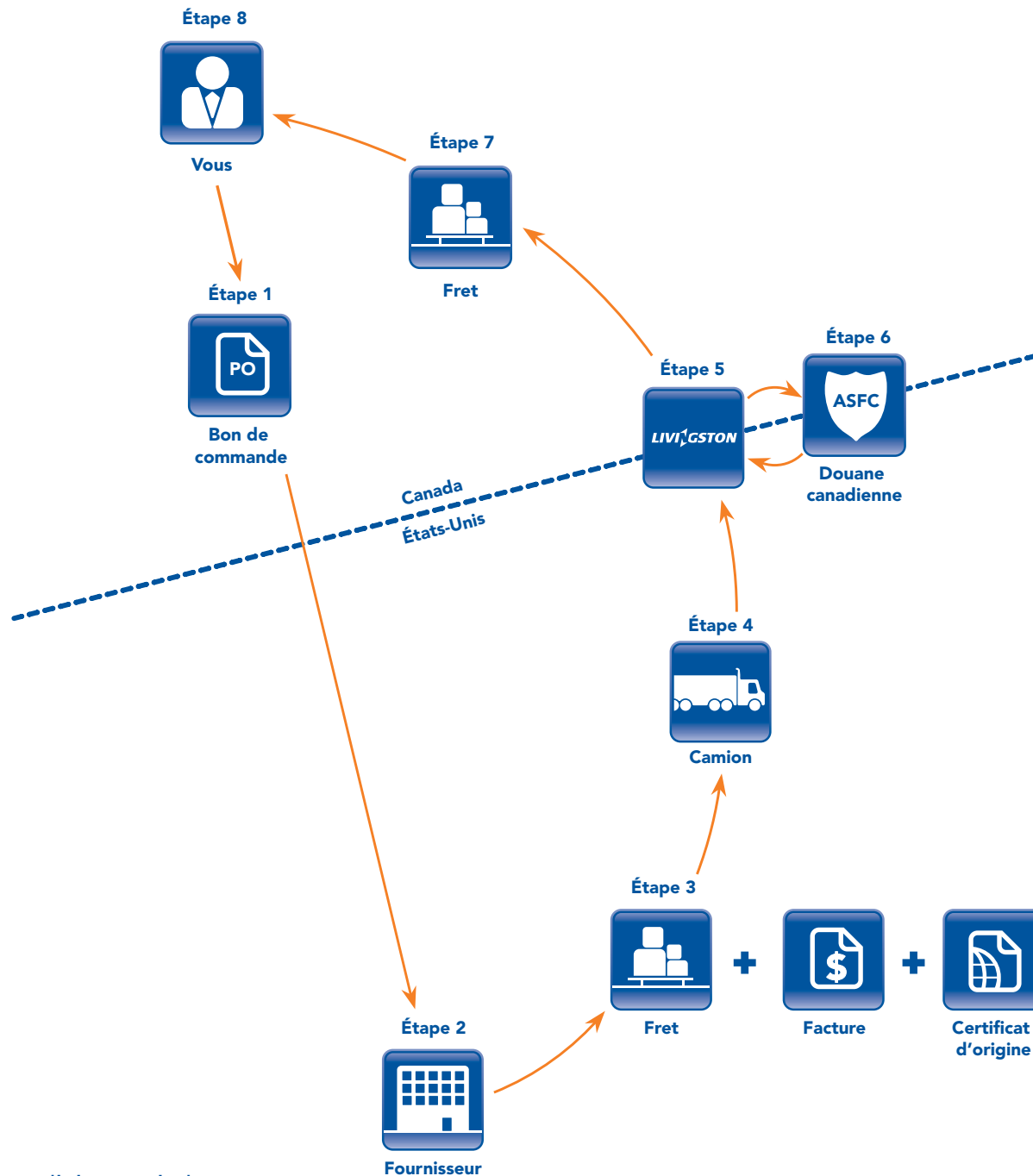


Importer au Canada : résumé du processus



Étape 1. Vous donnez un bon de commande à votre fournisseur aux États-Unis.

Étape 2. Votre fournisseur prépare la commande pour expédition et prépare également le connaissement et les documents de douane : une Facture des douanes canadiennes et un certificat d'origine ALENA (si les marchandises sont admissibles).

Étape 3. Votre fournisseur remet la Facture des douanes canadiennes et le certificat d'origine ALENA au transporteur, quand il vient prendre livraison des marchandises. De nombreux expéditeurs américains transmettent également les données d'expédition directement à Livingston.

Étape 4. Si les données d'expédition n'ont pas été transmises à l'avance par voie électronique à Livingston, le transporteur nous télécopiera les documents de douane bien avant l'arrivée du chauffeur à la frontière.

Étape 5. Avant l'arrivée, Livingston prépare la déclaration en douane B3 en votre nom et la transmet par voie électronique à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Étape 6. Quand vos marchandises arrivent à la frontière, l'ASFC décide d'accorder la mainlevée ou d'inspecter les marchandises.

Étape 7. Après l'octroi de la mainlevée par la douane, vos marchandises vous sont livrées par le transporteur.

Étape 8. À la réception, vous vérifiez si les quantités et les marchandises correspondent exactement à ce qui figure sur la facture de votre fournisseur et sur la déclaration en douane.